

Airbus Amber

Nathalie OMARINI  
Directrice Ressources Humaines  
Site de Paris-Le Bourget  
F 01 49 34 43 13  
E nathalie.omarini@airbus.com

Company address

Syndicat FO AIRBUS  
Philippe BONNAIRE, Délégué Syndical  
1, place Générale Valérie André  
93440 DUGNY

Dugny, le 17 juin 2026

**Objet : Réponse à votre courrier du 9 juin 2026**

Monsieur le Délégué Syndical,

Nous avons pris connaissance, avec une attention particulière, de votre courrier du 9 juin dernier relatif aux conditions d'exercice des missions de tutorat sur notre établissement de Paris-Le Bourget, ainsi qu'à la reconnaissance des « cols bleus » engagés dans ces démarches.

La direction de l'établissement partage pleinement votre constat : la transmission des compétences et la préservation de nos savoir-faire face au renouvellement des effectifs constituent des enjeux majeurs pour l'avenir et la performance de notre site. Les tuteurs et formateurs internes possèdent une compétence et une qualité primordiales ; ils sont les véritables courroies de transmission indispensables à la bonne intégration de nos nouveaux collaborateurs et aux mobilités internes, tout en garantissant nos exigences de sécurité et de qualité.

Consciente des points de vigilance que vous soulevez – notamment la charge de travail, l'articulation avec la production et le besoin de reconnaissance – la Direction souhaite vous apporter des éléments de réponse concrets, à la fois au niveau de la Société et au niveau local.

Tout d'abord, nous vous confirmons que le sujet de la reconnaissance et du cadre d'exercice des tuteurs est officiellement inscrit au calendrier social. Une négociation dédiée s'ouvrira ainsi prochainement à l'échelle de la Société afin de définir un cadre structuré et de pérenniser le statut de tuteur de manière durable.

Par ailleurs, nous sommes conscients de la situation très particulière de notre établissement de Paris-Le Bourget, marqué ces dernières années par un fort ramp-up et des besoins de formation particulièrement intenses sur le terrain.

Dès lors, et sans attendre l'aboutissement des négociations centrales, il a été décidé d'agir localement en réponse à votre courrier. La direction a pris la décision d'allouer une partie du budget de gestion de

### Airbus Amber

carrière 2025 restant spécifiquement à la reconnaissance de nos formateurs et tuteurs terrain.

Cet effort se traduira par l'attribution d'une augmentation individuelle exceptionnelle pour un certain nombre de tuteurs et formateurs reconnus tout particulièrement pour leur expertise et leur expérience dans la transmission des savoir-faire.

Cette revalorisation ciblée, applicable au 1er juin 2026, s'ajoute pleinement aux mesures déjà prévues par la politique salariale 2026.

Par ces mesures concrètes et immédiates, la Direction de l'établissement réaffirme sa volonté de valoriser l'engagement quotidien de nos « cols bleus » formateurs et de sécuriser la transmission de l'excellence technique sur notre site.

Nous restons à votre disposition pour continuer à échanger sur l'ensemble des mesures que nous pourrions prendre localement afin de renforcer la reconnaissance de cette population en parallèle des négociations à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de mes salutations distinguées.



Nathalie OMARINI  
**Directrice Ressources Humaines - Paris-Le Bourget**